

## Équipe et lieu

L'équipe sera composée **d'un-e médecin dentiste référent-e, d'un-e hygiéniste dentaire** (à 100%), pour assurer la prophylaxie, ainsi que de deux assistant-e-s dentaires (à 50%). Celles-ci ou ceux-ci faciliteront la prise en charge de patient-e-s devant être soigné-e-s. **Des dentistes bénévoles** interviendront **uniquement pour les actes médicaux qui ne peuvent être effectués par autrui.**

La permanence dentaire sera installée **dans les locaux de la Croix-Rouge genevoise** (route des Acacias 9). Située au rez-de-chaussée, elle jouira d'une forte visibilité. Ses bénéficiaires y auront **facilement accès**, notamment avec les trams 15 et 17. Elle ouvrira ses portes à **l'automne 2020.**

La sélection des dossiers et l'orientation des bénéficiaires se feront via la **Permanence d'accueil social** de la Croix-Rouge genevoise et les services de Caritas Genève et du Centre social protestant (CSP) de Genève.

### Recherche de dentistes bénévoles

Pour réaliser ce projet, la Croix-Rouge genevoise recherche activement des dentistes bénévoles. L'association met tout en place pour faciliter un **engagement flexible, ponctuel et attractif** :

- équipement à la pointe de la technologie ;
- recrutement de personnel de qualité ;
- accueil social géré par la Croix-Rouge.

En octobre 2020

La Croix-Rouge genevoise lance sa permanence dentaire

## Contacts

Stéphanie Lambert  
Directrice générale  
Tél. +41 22 304 04 42  
s.lambert@croix-rouge-ge.ch

Laura Magdalena  
Directrice du développement stratégique  
Tél. +41 22 304 04 94  
l.magdalena@croix-rouge-ge.ch



Et recherche activement  
des dentistes bénévoles !

**Croix-Rouge genevoise**  
Route des Acacias 9  
Case postale 288  
1211 Genève 4  
Tél. +41 22 304 04 04  
info@croix-rouge-ge.ch  
www.croix-rouge-ge.ch

genève   
Croix-Rouge genevoise

## Un projet innovant

La Croix-Rouge genevoise **apporte une aide de proximité aux personnes vulnérables** vivant dans le canton de Genève, notamment en matière de santé et afin de préserver leur dignité.

C'est donc dans le cadre de sa mission que la Croix-Rouge genevoise ouvrira **une permanence en soins dentaires à l'automne 2020**, en partenariat avec la faculté de médecine dentaire de l'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). La permanence Croix-Rouge sera complémentaire aux dispositifs existants.

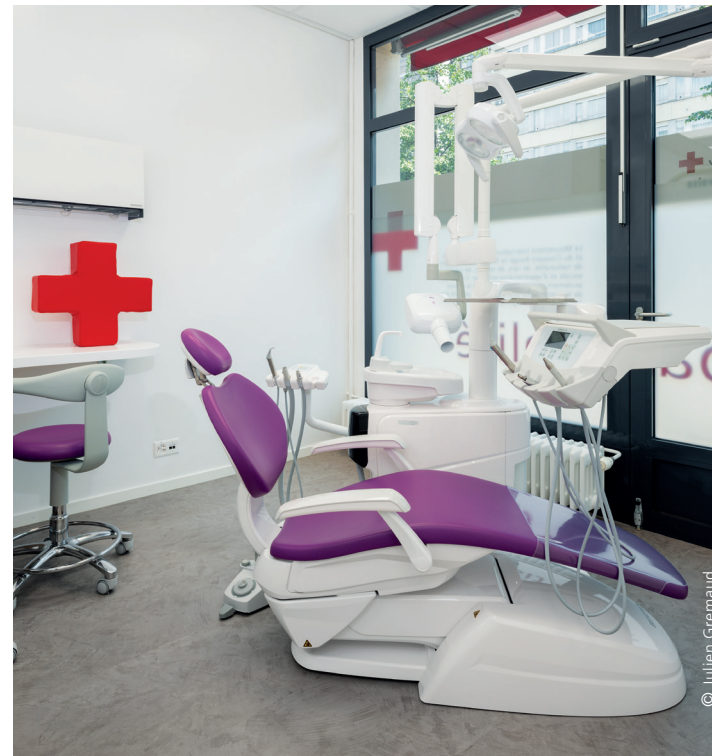
## Pour qui ?

Le projet doit répondre aux besoins de toute une population dite de « **travailleurs pauvres** » qui renonce aux soins dentaires pour des raisons financières. Parce qu'elles exercent une activité rémunérée, ces personnes n'ont pas accès à l'aide sociale. Elles sont ainsi victimes d'un effet de seuil : **pas assez précaires pour recevoir des soins** via des organismes sociaux et **trop pauvres pour être en mesure d'en supporter les coûts**.

La Croix-Rouge genevoise cherche en priorité à atteindre ce public piégé dans cet « entre-deux ». C'est ce qui constitue l'un des **aspects novateurs** de ce projet.

## Objectifs

L'objectif principal est de **proposer des soins dentaires à une population dite de « travailleurs pauvres »**. L'accès – à des prix abordables – à des soins de base, en plus d'interventions d'urgence, permettra à ces personnes de veiller à leur santé bucco-dentaire. Avec ces soins et avec un réel suivi, elles verront d'une manière plus globale leur santé et leur bien-être s'améliorer. Enfin, **les visites à la permanence dentaire permettront de prévenir toute détérioration de leur état de santé général**.



## Prestations proposées

- **soins d'urgence** : la douleur, souvent d'une seule dent atteinte de manière importante, représente la demande principale de consultation des patients. Sa prise en charge sera suivie d'un examen général de la cavité buccale ;
- **bilan bucco-dentaire** : il permettra d'identifier les problèmes bucco-dentaires et de proposer une prise en charge globale ;
- **soins de base** : prise en charge des problèmes bucco-dentaires moins urgents et stabilisation de l'état bucco-dentaire.

Cette démarche a pour but de **restaurer un état de santé bucco-dentaire acceptable**. Les traitements purement esthétiques ne seront pas pris en charge, ni les traitements prothétiques, du moins dans un premier temps, pour des raisons de financement.

Dans une perspective préventive, et afin de promouvoir une hygiène personnelle adéquate et d'éviter que les restaurations dentaires ne se dégradent rapidement, la permanence dentaire de la Croix-Rouge genevoise dispensera également des **soins prophylactiques** (hygiène dentaire, prévention). En outre, elle **fournira des informations** (fascicules sur l'hygiène bucco-dentaire) et des produits gracieusement offerts (brosses à dents, dentifrice, etc.).